

# Calculer votre déclaration à partir de fiches produits

Une fiche produits décrit chaque emballage nécessaire à commercialiser un produit.

Ceci tant pour les emballages primaires, que secondaires et tertiaires.

Vous pouvez calculer la totalité de votre responsabilité d'emballages à partir de toutes les fiches produits.

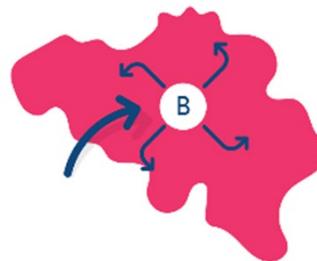
## Pour qui ?

Pour tous les types de responsabilités d'emballages

- ✓ Vous **emballez des marchandises**, ou les faites emballer en vue de les mettre sur le **marché belge**.



Vous **importez des marchandises emballées**, ou les faites importer, en vue de les mettre sur le **marché belge**. Vous **ne déballez, ni utilisez** les marchandises **vous-même**.



- ✓ Vous **importez des marchandises emballées** que vous **déballez et/ou utilisez** sur le territoire belge. Les emballages deviennent des **déchets** dans votre entreprise.



## De quelles données avez-vous besoin ?

- ✓ Une description des matériaux d'emballages utilisés pour emballer, protéger et/ou importer les produits.
- ✓ Le poids unitaire des tous les emballages utilisés.
- ✓ Le nombre d'unités de vente mises sur le marché belge.

## Comment établir une fiche produits ?

Prenons un exemple :

- Une entreprise belge met des boissons en bouteille dans des canettes de 50 cl.
- Elle emballe elle-même les marchandises et est donc responsable d'emballages de type A.
- Elle utilise pour cela les matériaux d'emballages suivants :

- ✓ Canettes emballées par 6 dans un film plastique
- ✓ Un tray en carton qui contient 4 paquets de 6 canettes



- ✓ 48 trays sont empilés sur une palette Euro
- ✓ La palette Euro est entourée d'un film plastique pour assurer la stabilité lors du transport.



- Les matériaux d'emballages utilisés pèsent chacun :

Description matériaux d'emballage	Poids unitaire (en grammes)
Canette en aluminium	16 g
Film plastique autour de 6 canettes	10 g
<u>Tray en carton pour 4x6 canettes</u>	<u>80 g</u>
Palette Euro	25 000 g
Film plastique autour de la palette	250 g

- L'entreprise établit une fiche produits **par unité de vente de 1 tray avec 4x6 canettes**.
  - ⇒ les poids unitaires des autres matériaux d'emballage sont convertis en leur poids équivalent pour 1 tray.
- Ensuite l'entreprise fait la distinction entre :
  - ✓ les emballages primaires, secondaires et tertiaires
  - ✓ les emballages à usage unique et les emballages réutilisables.
- Toutes ces informations sont regroupées dans la fiche produits.

Catégorie	Emballage	Matériau	A usage unique (en grammes)	Réutilisable (en grammes)
Primaire	Canette	Aluminium	384,00 (= 24 x 16g)	
Multipack	Film autour de 6 canettes	Plastique	40,000 (= 4 x 10g)	
Secondaire	Tray	Papier/carton recyclable	80,000 (= 1 x 80g)	
Tertiaire	Film autour de la palette	Plastique recyclable	5,208 (= 250g / 48)	
Tertiaire	Palette Euro	Bois recyclable		520,83 (= 25000g / 48)

- L'entreprise a commercialisé 100.000 unités de vente (trays) sur le marché belge. Elle multiplie cette quantité par le poids des matériaux d'emballage utilisés et convertit le résultat en tonnes.

Catégorie	Type matériau	A usage unique (en tonnes)	Réutilisables (en tonnes)	A déclarer chez ?
Primaire	Aluminium	<b>38,400*</b> $\frac{(384 \text{ g} \times 100.000)}{1.000.000}$		Fostplus 
Multipack	Plastique	<b>4,000*</b> $\frac{(40 \text{ g} \times 100.000)}{1.000.000}$		Fostplus 
Secondaire	Papier/carton recyclable	<b>8,000</b> $\frac{(80 \text{ g} \times 100.000)}{1.000.000}$		valipac 
Tertiaire	Plastique recyclable	<b>0,521</b> $\frac{(5.208 \text{ g} \times 100.000)}{1.000.000}$		valipac 
Tertiaire	Bois recyclable		<b>52,083</b> $\frac{(520,83 \text{ g} \times 100.000)}{1.000.000}$	valipac 

\* Le produit (boisson en canettes de 50 cl) étant un produit ménager, l'entreprise doit déclarer l'emballage primaire (les canettes) et l'emballage des multipacks (le film plastique autour de 6 canettes) chez Fost Plus.

! **Attention** : au niveau de la déclaration des emballages réutilisables, nous vous demandons de renseigner **la quantité** d'emballages utilisés (au lieu du poids).

⇒ 52,083 tonnes = 2.083 palettes Euro de 25 kg.





## Bon à savoir

- ✓ Etablissez toutes vos fiches produits de la même manière (déterminez au préalable sur quelle base vous allez travailler : par unité de vente, par boîte, par palette, ... et utilisez-la pour toutes vos fiches produits).
- ✓ Il est parfois plus facile de déterminer le poids des emballages secondaires et tertiaires en utilisant des méthodes alternatives (par exemple, une méthode basée sur le matériau d'emballage utilisé).

Quelques suggestions si votre entreprise a un grand nombre de produits différents :

- ✓ Appliquez la règle des 80/20 : si vous commercialisez 100 produits différents, basez-vous sur l'emballage des 20 produits qui représentent 80 % du volume des ventes/achats et extrapolez le résultat à 100 %.
- ✓ Etablissez par catégorie de produits, une fiche produits moyenne pondérée. Répartissez vos produits en quelques catégories. Prenez les produits les plus vendus pour chaque catégorie et calculez une moyenne pondérée des emballages par catégorie de produits. Ensuite, multipliez cette moyenne pondérée par les volumes de vente pour chaque catégorie.